

long + 2 copies
compté
2.5.1958

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Séance du Vendredi 4 Avril 1958

OBJET :

achèvement travaux
aux ateliers Municipaux

58036

L'an mil neuf cent cinquante huit, le 4 Avril, à 17 heures
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de
ses séances sous la présidence de M. Brusset, Député Maire, d'après
convocations faites le 2 Avril 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Sougnet, Castelnaud, Barrot, Council,
Pouget, Guillaud, Barrière, Camblong, Bourdeille, Chamboulan, Grussen-
moyr, Papeau

Représentés : M. Domecq par M. Barrot - Melle Pouché par M. Grussen-
moyr, M. Techeber par M. Barrière, - M. Gausse par M. Brusset -
M. Rochedereux par M. Chamboulan.

M. Council est élu Secrétaire.

Dans le cadre des crédits inscrits au ch XXXV, art. 16 du budget:
1.922.135 frs, les services Techniques ont fait une estimation des travaux
nécessaires à l'aménagement savoir :

Menuiserie	650.000 frs
Platerie	240.000 frs
Plomberie	225.000 frs
Electricité	<u>175.000 frs</u>

soit : 1.290.000 frs

Des travaux ont été effectués par les ouvriers de la ville et le
montant des matériaux achetés s'élève à 150.000 frs environ. Le reliquat de
482.135 frs sera utilisé pour travaux de maçonnerie, fosses, serrurerie,
fermeture de boxes, peinture, etc... Il y a lieu d'autoriser M. le Député
Maire à faire procéder à un appel d'offre et à signer les marchés devant
intervenir.

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé du rapporteur

Vu l'étude technique à laquelle il a été procédé et les plans présentés
décide

d'autoriser M. le Député Maire à faire procéder à un appel d'offres et à
signer les marchés devant intervenir pour l'aménagement de l'ancien
marché Champlain en ateliers municipaux, pour les corps d'états suivants :

./.

Menuiserie , estimation	650.000 frs
Plâtrerie "	240.000 frs
Piçonnerie "	225.000 frs
Electricité "	175.000 frs

dit que la dépense sera mandatée ch XXXV, article 16 du budget " Aménagement des sheds Caudron affectés aux magasins et ateliers

Adopté à l'unanimité



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

[Handwritten signature]

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 26 Avril 1958
Le Sous Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 30 Avril 1958
Pr le Délégué Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]